

Bureau de la Greffière-trésorière
et Directrice générale

MARDI LE 4 AVRIL 2023

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE

- I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II. PÉRIODE DE QUESTIONS
- III. RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 avril 2023.
- 1.2 Pour accepter les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 21 mars 2023.

2. GREFFE

- 2.1 Pour autoriser monsieur le Maire Jules Dagenais, mesdames les Conseillères Manon Tessier et Joëlle Gauthier et monsieur le Conseiller Serge Lessard, à assister aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – 3 au 5 mai 2023 au Hilton du Lac-Leamy à Gatineau – Décréter une dépense maximale au montant de 4 178,50 \$ « incluant les taxes applicables ».
- 2.2 Pour autoriser six membres du conseil municipal accompagnés d'un représentant du Comité d'action pour une école secondaire à Val-des-Monts, à assister au dépôt de la pétition pour l'école secondaire – 5 avril 2023 à l'Assemblée nationale du Québec – Décréter une dépense maximale au montant de 2 000 \$ « taxes en sus ».
- 2.3 Pour nommer les comités permanents et ad hoc du Conseil municipal – Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 – abroger et remplacer la résolution 22-12-458 – décréter et autoriser les jetons de présences – 100 \$.

3. TRAVAUX PUBLICS

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 29 727,08 \$ « taxes incluses ».
- 4.2 Pour accepter un soumissionnaire – Achat – Location et service d'entretien de deux appareils d'impression multifonctions – Décréter une dépense au montant de 64 064 \$ « taxes en sus » – Soumission publique portant le numéro 23-01-18-016.
- 4.3 Pour autoriser la Municipalité de Val-des-Monts à renouveler une police d'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires municipaux – Décréter une dépense au montant de 2 201 \$ « taxes en sus », plus des frais d'administration de l'Union des municipalités du Québec de 200 \$ « taxes en sus » – Période du 31 mars 2023 au 31 mars 2024.
- 4.4 Pour autoriser la Municipalité de Val-des-Monts à renouveler sa police d'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident du travail – Décréter une dépense au montant de 1 601 \$ « taxes en sus », plus des frais d'administration de l'Union des municipalités du Québec de 200 \$ « taxes en sus » – Période du 31 mars 2023 au 31 mars 2024.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour confirmer au ministère de la Culture et des Communications du Québec l'autofinancement de la demande d'aide financière – Programme appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Année 2023 – Nomination de madame Suzanne Gobeil, préposée aux activités culturelles et à la vie communautaire du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire – Production et dépôt auprès dudit Ministère.
- 5.2 Pour décréter une dépense au montant total de 33 700 \$ – Subventions – Associations, organismes communautaires et autres – Année 2023.

- 5.3 Pour accorder le statut d'organisme municipal reconnu – Association chemins VIK – Pour la période du 5 avril 2023 au 4 avril 2027.
- 5.4 Pour autoriser la signature du protocole d'entente – Municipalité de Val-des-Monts – Arts-Aux-Parcs des Monts – Exposition artistique annuelle – Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.
- 5.5 Pour modifier la tarification applicable pour le service de location d'embarcations nautiques offerts par la Municipalité de Val-des-Monts pour l'année 2023.

6. ENVIRONNEMENT ET URBANISME

- 6.1 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre un deuxième accès à l'eau – 1254, route Principale.
- 6.2 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'un garage – 36, chemin du Marécage.
- 6.3 **RÈGLEMENT NUMÉRO 921-23** – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 819-18 – Règlement constituant le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts.
- 6.4 Pour adopter le règlement portant le numéro 921-23 – Pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 819-18 – Règlement constituant le Comité Consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts.
- 6.5 **RÈGLEMENT NUMÉRO 922-23 (AM-112)** – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Ajouter le sous-groupe « Activités récréatives et touristiques » dans la zone 5-DC – 279, chemin du Pouvoir.
- 6.6 Pour adopter le règlement portant le numéro 922-23 (AM-112) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Ajouter le sous-groupe « Activités récréatives et touristiques » dans la zone 5-DC – 279, chemin du Pouvoir.
- 6.7 Pour accepter un soumissionnaire – Services laboratoire – Caractérisation des sols pour détections de contaminants – Entretien des fossés de voirie – Soumission par invitation portant le numéro 23-02-28-021 – Décréter une dépense au montant de 38 289,50 \$ « taxes en sus ».

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RESSOURCES HUMAINES

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

- 10.1 Questions diverses.
- 10.2 Pour accepter la levée de la séance.

L'Agent de développement,
Greffier-trésorier adjoint et
Directeur général adjoint,



Julien Croteau

JC/nc